



Renouvellement. Matière dangereuse

Par **Poignant romuald**, le 27/12/2016 à 04:29

Bonjour

Je compte quitter mon entreprise qui fais du transport frigorifique en surgelés... Et à mon arrivée j étais titulaire de la matière dangereuse.... Hors aujourd'hui elle n'est plus valable car mon entreprise ne me l'a pas fais repasser pour cause ils avait le nombre de personnes requis pour le travail en apth

La question est celle ci..?

Est ce que je peux exigé de mon entreprise qu'elle me l'a fasse repasser à ses frais pour cause j en ai besoin dans mon autre job et sinon si elle n'est pas oblige.... Est ce que je peux demander à être indemnisé du prix de apth

Merci pour la réponse.